



13  
93

# LA HONGRIE

ET

# LA CRISE EUROPÉENNE

PAR

J.-E. HORN



PARIS

E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR

GALERIE D'ORLÉANS, 43, PALAIS-ROYAL.

1860

Tous droits réservés.

LA HONGRIE

LA CRISE EUROPEENNE

D<sup>e</sup> BALLAGI GÉZA.

PARIS  
R. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR  
Rue de la Harpe, 174

1889



Ma part, dans la composition de cette brochure, est bien modeste. Aidé de quelques compatriotes en exil, j'ai groupé et résumé les renseignements que des hommes des mieux autorisés de notre pays ont bien voulu nous transmettre sur la situation et sur l'état des esprits en Hongrie. Si j'ai consenti à signer ces pages, c'est parce que le public est fort enclin, depuis quelque temps, à attribuer aux œuvres anonymes une portée exagérée. Cet écrit n'est ni une brochure *inspirée*, ni un manifeste de parti; toutefois, ce n'est pas non plus une œuvre purement individuelle.

HORN.

Paris, ce 16 mai 1860.

... les pays, dans la composition de cette province, est bien  
indicate. Afin de quelques compositions en fait, les groupes  
et de même les renseignements que les hommes des lieux  
autorités de notre pays ont été dans l'intention  
sur la situation et sur l'état des choses en Hongrie. Il est  
concord à l'égard des pays, et les pays de la partie est  
sont certains, depuis quelques temps, dans les limites  
annonces que nous avons. Les données et les  
provisions faites, in un nombre de mille, sont les  
à cet égard non plus que les autres parties de la province.

1848

1848

...

...

# LA HONGRIE

ET

## LA CRISE EUROPÉENNE

---

### I.

L'Europe traverse une crise des plus graves. Tout entière elle se désorganise et se réorganise en même temps. Ses vieux principes constitutifs sont dévorés un à un par le souffle brûlant de l'esprit moderne. Au droit prétendu divin des monarques succède le droit naturel et imprescriptible des peuples ; l'équilibre des États se trouve disloqué, en attendant que se constitue l'harmonie des nationalités. Entre le monde dynastique et le monde populaire, la grande lutte est engagée depuis soixante-dix ans ; l'Europe, affamée de paix et sans cesse troublée par la guerre, ne jouira pas d'un repos solide, d'un avenir sûr, avant que la victoire ne soit assurée, non pas ici et là, mais partout à la fois, au droit des peuples.

C'est à ce principe moderne qu'a obéi la diplomatie européenne, lorsque, après la guerre de Crimée, elle dota d'une constitution libérale les Principautés-Unies et s'appliqua à régler dans un esprit plus équitable leurs rapports avec l'Empire ottoman. C'est du même principe qu'est sortie la guerre d'Italie ; la main puissante qui avait déchainé la tempête, a cru pouvoir l'arrêter dans son irrésistible course, en signant la paix de Villafranca : personne aujourd'hui ne conteste plus que cette tentative n'a pas abouti, que les complications d'Italie sont encore fort loin de leur terme. C'est aussi ce problème vital de l'époque contemporaine qui se posait dans l'héroïque soulèvement de la Hongrie en 1848-49 ; étouffée sous la pression de deux cent mille Russes que Nicolas I<sup>er</sup> s'empressa d'envoyer au secours de son frère d'Autriche, la lutte revit dans le mouvement si unanime, si pacifique encore et si ferme cependant,

dont la Hongrie offre depuis huit ou neuf mois le magnifique spectacle.

L'Europe centrale et occidentale suit ce mouvement avec une attention soutenue, avec une anxiété sympathique, — que l'on nous passe l'expression, — à laquelle la Hongrie n'avait pas été trop habituée. Avant 1848-1849, avant le drame révolutionnaire dans lequel elle sut se tailler un rôle si grandiose, la Hongrie était, pour le reste de l'Europe, une *terra ignota*. Un moment reconnue pour une nation héroïque par ceux-là même qui, au mépris de tous les droits internationaux, la laissèrent écraser par le czar, coalisé avec l'empereur de Vienne, elle fut bien vite de nouveau oubliée. On ne se souvint d'elle que dix ans après, au moment où on la crut prête à répondre au canon de Solferino, prête à coopérer à l'affranchissement entier et définitif de la nation italienne, en reconquérrant sa propre indépendance. Depuis la paix de Villafranca, qui semblait avoir ruiné toutes ses espérances, la Hongrie n'a pas cessé de se rappeler elle-même à l'Europe ; et l'Europe enfin s'occupe de la question hongroise avec autant d'intérêt que si d'intérieure elle devait fatalement devenir *extérieure* à un moment prévu.

Dès le début du grand mouvement dont la nation hongroise est aujourd'hui agitée, la presse d'Allemagne, d'Italie, de France et d'Angleterre, s'émut. L'émotion gagna peu à peu le public et, dans la plus grande des assemblées délibérantes d'Europe, dans le parlement anglais, on entendit prononcer le nom de la Hongrie. A cette heure il n'est peut-être pas un journal au monde qui ne reconnaisse la gravité des manifestations hongroises ; il n'est pas un homme d'Etat qui ne s'en préoccupe au plus haut degré.

La situation générale de l'Europe, que nous avons essayé de caractériser en deux mots, et la situation particulière de l'Autriche, expliquent cette préoccupation. Pendant longtemps, la diplomatie s'est efforcée de légitimer par des motifs internationaux, l'existence de cet amalgame de pays et de nationalités, réunis par le hasard et retenus par la force, qui s'appelle l'Empire des Habsbourgs ; la diplomatie a élevé l'Autriche au rang d'une nécessité d'équilibre, en la proclamant la barrière de l'Europe occidentale et orientale contre les dangers dont celle-ci pourrait être menacée par le Nord. Les événements de 1854 et de 1855 ont dû convaincre les diplomates les moins clairvoyants que l'Europe sait parfaitement se sauver par ses propres forces ; que ce n'est pas, en tout cas, sur l'Autriche, impuissante à se soutenir elle-même, que l'Europe pourrait jamais se décharger du soin de sa défense.

Cette situation devient plus critique encore pour l'Europe par sa coïncidence avec la nouvelle agonie de l'ancien « homme malade. » Pas plus tard qu'hier, la Bourse de Paris s'est alarmée au bruit qui annonçait le passage du Pruth par une armée russe de 40,000 hommes; que la nouvelle ait été fausse, qu'elle soit prématurée seulement, il est hors de doute que la Turquie, et particulièrement l'Orient chrétien, approche rapidement d'une nouvelle crise : la Russie croit s'être assez « recueillie. »

Entre ces deux moribonds s'agite, pleine de vie et de force, la Hongrie, épiant le premier moment propice pour sortir d'une situation insupportable. Si ce n'est pas elle qui donnera aux agonisants le coup de grâce, c'est d'elle qu'il dépend de précipiter ou de ralentir la catastrophe; c'est elle qui, finalement, déterminera le caractère de la solution à intervenir. Quoi de plus naturel alors que de voir tous les télescopes diplomatiques braqués sur ce qui se passe aux bords du Danube, dans les plaines de la Theiss?

« La Hongrie, réputée morte, est vivante; l'Autriche, que l'on croyait encore viable, est épuisée matériellement et moralement: » — Voilà la conviction que les événements de ces derniers mois ont imposée à tout observateur impartial. Surpris ou effrayés de cette révélation, les hommes politiques se demandent:

« L'Autriche ne pourrait-elle pas se régénérer elle-même en cédant à la Hongrie; et la Hongrie réconciliée ne redeviendrait-elle pas, comme au dix-huitième siècle, le plus ferme appui de la dynastie de Habsbourg-Lorraine? »

« Si l'Autriche s'obstine à refuser toute concession sérieuse, si la Hongrie, à bout de patience, veut reprendre ce qu'on refuse de lui rendre, quel serait le caractère, quel serait le résultat de cette lutte suprême? »

Nous tâcherons, dans les pages qui suivent, de répondre aussi nettement que possible à ces questions, qui, en ce moment, ont une importance européenne. Nous nous appliquerons surtout à faire ressortir :

Ce que voulait la Hongrie en 1847-1848, c'est-à-dire au moment où son union avec la dynastie de Habsbourg était renouvelée sur la base des principes modernes;

Ce qu'a voulu l'Autriche de 1849 à 1859, c'est-à-dire du-

rant les dix années où le pacte d'union séculaire étant rompu entre la nation et le roi, le gouvernement unitaire de Vienne a administré la Hongrie selon ses vues égoïstes et despotiques ;

Ce que veut la Hongrie en 1860, c'est-à-dire à quoi peut et doit logiquement aboutir le mouvement actuel.

## II

On le sait, ce ne fut point par *droit de conquête* que la Hongrie tomba entre les mains des princes de la maison de Habsbourg. Après le terrible désastre de Mohacs, où les Turcs triomphèrent de cette héroïque chevalerie hongroise qui, durant un siècle et demi, les avait tenus en échec, pour le salut de l'Europe, une partie du royaume de saint Étienne resta indépendante sous le prince national Jean Zapolya ; le reste fut offert par la diète incomplète de Presbourg à Ferdinand d'Autriche (1526). En acceptant la couronne, le roi élu jura de « maintenir les libertés, immunités, droits et franchises, biens et coutumes » des ordres et « de tous les habitants du royaume ; » il jura aussi de n'en « aliéner ni diminuer jamais le territoire, » de « rendre la justice à tout le monde, » conformément aux lois du pays ; il admit même, en corroborant le décret d'André II, que ses sujets auraient le droit de le *contraindre par la force des armes* au respect de la Constitution, s'il lui arrivait de la violer. Le serment de Ferdinand I<sup>er</sup> fut prêté identiquement dans les mêmes termes, par tous ses successeurs élus, Maximilien, Rodolphe II, Ferdinand II, III, IV, et Mathias II. La diète, plus ou moins opprimée ou séduite, ayant accordé l'hérédité du trône en faveur des enfants mâles de la maison de Habsbourg (1687) ; l'ayant même, plus tard (1723), conférée à la descendance féminine de la dynastie autrichienne, les princes héréditaires depuis Léopold I<sup>er</sup> et Charles III (VI) jusqu'au prédécesseur de l'empereur François-Joseph, prêtèrent tous, à l'exception de Joseph II, le même serment que Ferdinand I<sup>er</sup>. Seulement, le fameux article 31 de la bulle d'or d'André II en fut effacé depuis le règne de Joseph I<sup>er</sup> ; mais si les Hongrois abandonnèrent leur *droit à l'insurrection*, ils ne renoncèrent

à aucun de leurs autres privilèges, à aucunes de leurs libertés nationales. Ferdinand II, en 1622, et depuis lors, tous les rois de Hongrie, outre le serment verbal, durent signer, en recevant la couronne, un *diplôme d'inauguration* par lequel ils promettaient :

1° Qu'ils maintiendraient en pleine vigueur tous les droits, toutes les lois, toutes les franchises du royaume ;

2° Que la décision des affaires publiques appartiendrait uniquement à la Diète, et que les nationaux, à l'exclusion de tous étrangers, pourraient seuls prendre part au gouvernement du pays et obtenir des commandements dans l'armée hongroise ;

3° Que nul citoyen hongrois ne pourrait être traduit devant d'autres tribunaux que les tribunaux nationaux, et jamais ne serait tenu de comparaître devant une cour, siégeant en dehors des limites du royaume ;

4° Que l'intégrité du territoire serait inviolablement sauvegardée ;

5° Que jamais une armée étrangère ne franchirait les frontières hongroises ; que jamais aucune guerre ne serait déclarée, ni aucune paix signée, contre l'assentiment de la Diète ;

6° Enfin que le diplôme d'inauguration serait conféré et garanti avant chaque couronnement.

Telles étaient les bases de l'union, union toute *personnelle* et non territoriale, de la Hongrie avec les princes de Habsbourg, puis de Habsbourg-Lorraine. Ces bases furent-elles respectées ? Jamais, de la part des Habsbourgs. Leur unique et constante préoccupation fut d'enlever à la Hongrie ses franchises constitutionnelles, que, de son côté, elle ne cessa pas de défendre. De ces violations et de ces défenses des lois résultèrent les grandes insurrections nationales d'Etienne Bocskai, de Gabriel Bethlen, de Georges Rakoczy, de Tœkœli, de François Rakoczy, terminées par des traités de paix, dont plusieurs furent conclus sous l'influence et avec la garantie de la France, de l'Angleterre, de la Suède et de la Hollande. Tous ces traités, ceux de Vienne (1606), de Nicolsbourg (1622), de Presbourg (1629), comme ceux de Lintz (1645) et de Szathmar-Németi (1711), assurèrent de nouveau l'indépendance et l'autonomie du royaume de Hongrie, garantirent à tous ses habitants leurs privilèges sociaux, leurs droits politiques, leurs libertés religieuses.

A deux reprises, en 1715 et en 1723, Charles III garantit solennellement ces imprescriptibles droits de la Hongrie. Marie-Thérèse ayant, en apparence, réalisé les promesses de son père, la Hongrie exécuta fidèlement la partie du pacte bilatéral qui la concernait. On se rappelle le cri de fidélité poussé

par la Diète : *Moriamur pro rege nostro!* Les vaillants cavaliers magyars se ruant à la rencontre des fantassins de Frédéric II, les arrêtrèrent dans leur marche victorieuse, et la maison d'Autriche fut sauvée! Cet excès de dévouement qui amena un rapprochement presque intime entre la cour de Vienne et la noblesse hongroise, aurait peut-être eu pour résultat l'anéantissement de la liberté et de la nationalité hongroises, si à la trop habile Marie-Thérèse n'avait succédé le trop maladroit Joseph II : dans son ardeur réformatrice, ce monarque voulait *forcer* l'unification et la germanisation des pays soumis au sceptre des Habsbourgs, et ne réussit qu'à mettre en question l'existence même de la monarchie. Lorsque, mourant, il effaca d'un trait de plume l'œuvre de son règne, la Belgique était insurgée, la Hongrie à la veille de l'être. Pour conjurer le danger imminent, Léopold II dut sanctionner et jurer l'abolition des desseins unitaires de son prédécesseur, rétablir sur les anciennes bases les droits de la Hongrie et les devoirs de la dynastie dans l'article 10 du décret diétal de 1790-1791, ainsi conçu :

« *La Hongrie, avec ses pays annexes, est un royaume libre et*  
« *relativement à toute la forme légale de son gouvernement, in-*  
« *dépendant, c'est-à-dire qu'elle n'est subordonnée à aucun*  
« *autre royaume ou peuple, mais qu'elle a sa propre existence*  
« *et constitution, tellement que par son roi héréditaire légale-*  
« *ment couronné, et particulièrement par sa très-sacrée Majesté*  
« *(Léopold) et les successeurs d'icelle, rois de Hongrie, elle ne*  
« *doit pas être, à la manière des autres provinces, régée et*  
« *gouvernée. »*

La même diète de 1790-1791 consacra encore les points suivants, qui ne sont, du reste, que les corollaires de l'axiome constitutionnel précédemment posé :

— Le pouvoir législatif est exercé par le souverain et par la nation ; le souverain sans la diète, représentation nationale, ne pourra jamais faire, interpréter, abroger aucune loi ;

— Jamais le royaume ne sera gouverné par ordonnances, et si quelque chose était arbitrairement changé à l'administration de la justice, les tribunaux ne seraient pas tenus à obéir ;

— *Le roi est obligé de se faire couronner, c'est-à-dire de venir jurer et signer son serment en présence de la Diète, avant l'expiration des premiers six mois de son règne, et tous les privilèges, brevets et autres actes, émanés d'un roi non couronné, sont d'avance réputés nuls et non venus.*

Enfin, dans son manifeste du 15 août 1804, François I<sup>er</sup> disait :

« Mes royaumes, principautés et provinces conserveront invariablement leurs titres, constitutions et prérogatives, telles qu'ils les ont eus jusqu'à ce jour ; et cela aura principalement son effet quant à notre royaume de Hongrie ; relativement aux couronnements qui ont eu lieu pour nous et pour nos prédécesseurs comme rois de Hongrie, ils auront toujours invariablement lieu comme par le passé (1). »

### III.

Par tout ce qui précède, il appert que la Hongrie *n'a jamais fait partie de l'empire d'Autriche*, dont la séparait une frontière si distincte qu'elle était pourvue d'une ligne de douanes. Légalement indépendante et autonome, sous le sceptre d'un roi à elle, qui se trouvait être en même temps empereur d'Allemagne, puis d'Autriche, elle possédait en propre une langue, une administration, des privilèges, des lois, une constitution inviolable, en un mot tout ce qui est nécessaire à un Etat pour être libre. L'empereur d'Allemagne ou d'Autriche ne lui était rien en cette qualité, si bien que tel Charles d'Allemagne qui s'intitulait le *sixième* de son nom par delà la Lajtha, en deçà, roi constitutionnel, n'était plus que le *troisième* ; Ferdinand I<sup>er</sup>, d'Autriche, l'oncle de François-Joseph, se nommait Ferdinand V, en Hongrie.

Certes, si les serments royaux et les parchemins authentiques avaient eu quelque valeur, la Hongrie, à partir de 1790-1791, aurait dû faire bon ménage avec cette Autriche qu'elle avait épousée par raison, sous le régime de la séparation des biens. Par malheur, l'Autriche ne cessa pas de rêver l'absorption plus ou moins rapide de la Hongrie, et de 1825 à 1848, comme durant les trois siècles précédents, la Hongrie dut consacrer tous ses soins à se mettre à l'abri des usurpations incessantes de ses rois, empereurs d'Autriche. Toutefois, si l'attaque restait la même, la défense n'était plus purement négative, con-

(1) Les lois, les traités et les serments que nous avons mentionnés se trouvent tous dans le *Corpus juris hungarici*, tomes I et II, édition de l'imprimerie royale de l'Université hongroise, Bude, 1822.

servatrice : c'est par la régénération du pays, c'est par la réforme populaire de ses institutions fortement aristocratiques, que les patriotes désormais cherchèrent à accroître la force de résistance de la Hongrie constitutionnelle et autonome, vis-à-vis de l'Autriche absolutiste et fatalement poussée à l'absorption centrilisatrice.

L'Europe connaît le merveilleux travail de régénération politique, national et économique, qui, sur l'initiative et longtemps sous la direction de l'immortel comte Étienne Széchenyi, s'est opéré en Hongrie dans les vingt années qui précédèrent la crise de 1848. Les réformes que le parti libéral désirait réaliser dans l'organisation politique et sociale du pays; ses efforts dans le but de remplacer, pour la discussion et le maniement des affaires publiques, la langue morte de Rome par la langue vivante de la majorité relative des habitants; les entreprises qui tendaient à relever la Hongrie sous le rapport matériel, et à faire fructifier les richesses qu'une nature clémente lui a prodiguées : toutes ces mesures régénératrices rencontraient des obstacles parfois insurmontables dans la vicieuse organisation *de fait* des rapports entre la nation hongroise et la cour de Vienne. Les garanties d'indépendance, d'autonomie, contenues dans les traités, serments, diplômes, étaient suffisantes *idéalement*; elles ne l'étaient point du tout pratiquement. Même lorsqu'il convoquait les diètes régulièrement tous les trois ans, le roi de Hongrie, siégeant à Vienne, ne gouvernait pas conformément aux usages du vrai constitutionnalisme. Souverain absolu en Autriche et n'y connaissant point la responsabilité ministérielle, il faisait administrer son royaume libre, à Vienne, par une *chancellerie* hongroise, et, à Pesth, par une lieutenance royale; l'une et l'autre étaient tout à fait dans la main du cabinet viennois, contre lequel la Hongrie n'avait nul recours.

Cette organisation anti-constitutionnelle et anti-libérale donnée au gouvernement d'un pays libre et constitutionnel, formait un des principaux griefs du parti libéral, qui, de plus en plus, allait représenter l'immense majorité des populations. Ce parti demandait donc que des moyens plus sûrs pour contrôler incessamment le pouvoir fussent mis entre les mains des citoyens, que la censure fût abolie, que la presse fût libre, ainsi que l'association; et que le gouvernement indigène lui-même, organisé à la manière de ceux que possèdent les pays constitutionnels, soumis à une continuelle publicité, devint réellement *responsable*.

Les libéraux prédominant dans la célèbre diète de 1847, et les réformes par eux soutenues, obtenues bientôt, ayant été accueillies

par les acclamations de la nation entière, il suffit de relever les projets réalisés en mars 1848, pour déterminer ce que la Hongrie voulait à la veille de la révolution.

Elle voulait :

*Être Hongroise*, et c'est pour cela qu'elle tenait à se préserver de toute germanisation, en parlant sa langue nationale, en développant son génie particulier ;

*Se gouverner librement*, en dehors de toute protection ou ingérence autrichienne ; par conséquent, jouir complètement de l'autonomie municipale de ses comitats, exercer ses droits législatifs par l'organe d'une diète, régulièrement réunie ; posséder une indépendance complète par rapport aux autres pays autrichiens au moyen d'un ministère national responsable ;

*Se réformer intérieurement* dans le sens de l'égalité civile et politique ; c'est-à-dire partager entre tous les citoyens les charges publiques, admettre à la jouissance des libertés municipales et au partage de la puissance législative les citoyens non nobles, abolir les corvées et redevances féodales moyennant une indemnité aux possesseurs, proclamer l'accessibilité de tous aux emplois, faire enfin d'une aristocratie de quelques milliers de nobles un peuple de quinze millions de citoyens, qui tous jouiront des mêmes droits sans distinction de caste, de race, ni de religion.

#### IV.

Les volontés de la nation hongroise furent un moment accomplies, grâce à la révolution du 24 février 1848. Mais le furent-elles par la force ? Non ; parfaitement légales dans leur essence, elles étaient légales aussi pour la forme.

Les vœux de la Hongrie furent présentés au roi Ferdinand V par cent cinquante députés nobles et magnats, délégués de la Diète. Avant de les ratifier, — et cela prouve qu'il n'était pas même moralement contraint par quelque brutale menace, — le monarque en discuta l'ensemble et le détail ; durant plusieurs jours, il parut même rejeter une partie de ce que lui demandait sa « fidèle nation. » Pour l'amener à confirmer l'abolition des droits féodaux et l'établissement de l'égalité civile, il fallut

que le palatin exerçât entre la Diète et lui, son intervention constitutionnelle. Comme fait tout prince libre en tout État parlementaire, Ferdinand chargea le comte Louis Batthyany de composer le premier cabinet national ; Batthyany lui ayant présenté les collègues qu'il s'était choisis, Sa Majesté les accepta pour ses ministres et reçut leur serment. Puis, lorsque les importantes lois qui rendaient à la Hongrie son autonomie par la constitution d'un ministère national et responsable, qui reconnaissaient à tous les citoyens la liberté et l'égalité civiles et religieuses, multipliaient dans une très-large mesure les électeurs et les éligibles, et assuraient la liberté de la presse, — lorsque ces lois d'urgence eurent été votées par les deux « tables, » Ferdinand V vint en personne prononcer la cloture de la Diète et la mise en vigueur des trente et un articles de son décret diétal.

Le pacte ancien fut ainsi renouvelé sur la base des réformes populaires, ne niant pas, confirmant, au contraire, les lois antiques. La nation, pour sa part, prenait le pacte renouvelé tellement au sérieux, que le ministère Batthyany était prêt à exécuter même l'article de la pragmatique-sanction, qui obligeait la Hongrie à défendre les États non hongrois de son souverain, s'ils étaient attaqués par une puissance étrangère quelconque. Lorsque se nouèrent les fatales intrigues qui armèrent les Croates, les Serbes, les Saxons et les Roumains (de Transylvanie) contre les Hongrois, le ministère national refusa d'y reconnaître la main royale. Cette main, en effet, eut soin de rester cachée aussi longtemps qu'ébranlée à Vienne même par les insurrections triomphantes, la dynastie attendait la victoire de Radetzky au midi des Alpes. Mais, dès que Milan eut capitulé, le monarque, auparavant si docile aux remontrances de ses « chers » ministres, refusa obstinément de sanctionner les deux lois par lesquelles la Diète autorisait le gouvernement national à lever deux cent mille soldats et à créer pour 60,000,000 florins de bank-notes. C'était purement et simplement empêcher la Hongrie de se défendre contre les ennemis qui lui avaient été suscités et qui déjà, dans le Banat, l'attaquaient ouvertement, toujours « au nom de l'Empereur. »

Le ban Jellachich, l'instigateur des révoltes croates, destitué en juin, comme coupable de haute trahison, avait été, par un billet autographe du 4 septembre 1848, réintégré dans toutes ses charges et dignités ; le 11, il franchit la Drave, envahit l'inviolable territoire du royaume de Ferdinand V, à la tête d'une armée croate-autrichienne et au nom de l'empereur Ferdinand 1<sup>er</sup>.

Le pacte d'union était, ce semble, complètement rompu entre

la nation et la dynastie. La nation pourtant ne se déclare pas immédiatement libre des engagements par elle souscrits. Elle repousse l'invasion ; mais, en la repoussant, elle prétend défendre et *son droit et les droits du monarque légitime*. Pour qu'elle se déclare indépendante, il faut qu'à *trois reprises différentes et par trois actes solennels*, l'Autriche ait déclaré rompre, quant à elle, le pacte bilatéral qu'elle avait tant de fois signé et juré.

Le manifeste du 3 octobre 1848 est une véritable déclaration de guerre, adressée — après l'attaque — par l'empire d'Autriche au royaume de Hongrie. Cet acte souverain institue Jella-chich commissaire royal, met le pays en état de siège, dissout la Diète, abolit ses actes, suspend les lois et soumet toutes les autorités civiles au pouvoir militaire. Le 2 décembre 1848, Ferdinand V abdique en faveur de son neveu François-Joseph, et celui-ci, par son premier manifeste, exprime sa volonté de « *réunir dans un tout unitaire* tous les pays et toutes les races de la monarchie. » Ce n'était donc plus seulement la suppression des *libertés* hongroises que poursuivait l'Autriche par la force des armes : c'était aussi la ruine de l'indépendance constitutionnelle de la Hongrie, l'anéantissement de sa nationalité. Trois mois après, quand le généralissime Windischgraetz annonce si follement qu'il avait infligé aux « rebelles » une irrémédiable défaite à Kapolna, dans sa joie, le jeune empereur François-Joseph réalise (le 4 mars 1849) ce qu'il avait promis le 2 décembre précédant : la « *grande œuvre de l'unité de l'Autriche* » ayant été « *avancée d'une manière notable, grâce à la marche victorieuse de ses armées en Hongrie,* » il prononce la dissolution de la Diète de Kremsier, et, de sa propre volonté impériale, « octroye une constitution à toute la monarchie **UNE ET INDIVISIBLE.** » En vertu de ce nouveau manifeste, la Hongrie n'existait plus à l'état de pays isolé ; démembrée de la Transylvanie, de la Croatie, du Banat et du comitat de Bacs, elle était réduite en province autrichienne, sous prétexte « d'égalité des droits entre les nationalités.

Cependant, enfantée et soutenue par le plus ardent enthousiasme patriotique, la jeune armée hongroise, un moment arrêtée à Kapolna par les vieux bataillons de Windischgraetz, avait repris sa course en avant. Pendant que Bem, en deux bonds, reconquerrait la Transylvanie totalement perdue et achevait la pacification du Banat, déjà si bien commencée par Perczel, les honvéds et les hussards de l'armée du Danube accomplissaient les miracles de la fameuse campagne d'avril 1849. Vainqueurs à Hatvan, à Tapio-Bicske, à Izsaszeg, à Gœdœlle, bientôt à Vacz,

à Nagy-Sarlo, à Comorn, d'étape en étape ils refoulaient, détruisaient les « invincibles » troupes de l'empereur unitaire. Si leur général, le conspirateur Gœrgey, ne les eût brusquement arrêtés, ils fussent allés jusque dans Vienne délivrer tous les peuples d'Autriche du despotisme des Habsbourgs.

On comprend qu'en de telles circonstances la Hongrie dut enfin répondre catégoriquement par une déclaration de vie à la déclaration de mort, déjà trois fois prononcée contre elle par la dynastie de Habsbourg-Lorraine. Le 14 avril, la Diète de Debreczen accepta l'abolition du pacte séculaire consenti contre une des parties contractantes au détriment de l'autre. Parce qu'« ils avaient fomenté la révolte à l'intérieur, parce qu'ils « avaient introduit dans le pays des armées étrangères destinées à l'asservir, parce qu'ils avaient anéanti la constitution par eux-mêmes jurée, parce qu'ils avaient attenté à « l'inviolable intégrité territoriale de l'Etat, et, enfin, décrété « la suppression de l'Etat lui-même en le fondant dans l'empire d'Autriche, » — les Habsbourg-Lorraine furent déclarés déchus du trône. Par le même acte, la Hongrie annonça solennellement qu'elle rentrait dans l'exercice de ses imprescriptibles droits et se replaçait, comme avant 1526, au rang des Etats libres d'Europe.

Cette *déclaration d'indépendance* n'avait assurément rien d'illégal, rien d'inconstitutionnel; c'était la logique, la juste réponse donnée au gouvernement autrichien, qui attaquait la nationalité et la liberté hongroises à main armée et contrairement à toutes les lois jurées, à tous les traités écrits, à toutes les règles de la morale politique. Les gouvernements européens ne comprirent pas, ou ne voulurent pas comprendre combien était légitime la résistance opposée à l'Autriche par sa victime. Bien plus, quand se produisit un des faits les plus iniques de l'histoire moderne, l'intervention russe, à peine la diplomatie fit-elle entendre quelques protestations, mais si timides qu'elles n'arrêtèrent pas un moment la marche des armées du czar. La France et l'Angleterre qui devaient, quelques années plus tard, dépenser tant de millions et tant de soldats pour « sauver » la Turquie de la domination russe, autorisèrent par leur immobilité cette invasion de 1849 en Moldo-Valachie et en Hongrie, violation flagrante de l'équilibre européen et qui fut réellement le prélude de la dernière guerre d'Orient. Abandonnée, livrée, sous le poids de 200,000 Russes aidant plus de 400,000 Autrichiens, la Hongrie fut écrasée; encore, — et c'est ce qui prouve combien en elle-même elle est forte ou peut le devenir, — sa défaite ne fut-elle réalisée que par la trahison du général-dicta-

teur, Arthur Gœrgey, livrant à Paskiéwitch cette victorieuse armée qu'il avait lui-même empêchée de prendre Vienne.

V.

Après la reddition de Vilagos, après la capitulation de Comorn, après la retraite des auxiliaires russes, l'Autriche resta seule maîtresse de l'ancien royaume libre. Quel fut le premier usage qu'elle fit de son triomphe inespéré? ELLE SE VENGEA. Le lendemain même du jour où le drapeau jaune-noir remplaça les trois couleurs sur les murailles de l'héroïque forteresse de Comorn, commencèrent les vengeances de Pesth et d'Arad (6 octobre). En apprenant l'exécution du comte Louis Batthyany, coupable de haute trahison, parce qu'il avait vainement essayé de concilier le maintien de la liberté hongroise avec la conservation de la dynastie de Habsbourg; en apprenant la pendaison ou la fusillade des treize généraux, qui, pour la plupart, s'étaient d'eux-mêmes livrés sur parole à leurs bourreaux; en voyant l'exécuteur des hautes-œuvres impériales, Haynau, faire fouetter des femmes, emprisonner des milliers de citoyens paisibles, mettre la main sur les biens des plus riches, et de force enrôler dans l'armée impériale de malheureux soldats auxquels avait été promis le libre retour dans leurs foyers:—le monde entier frémit d'indignation et de rage. Les gouvernements avaient, quelques mois auparavant, méconnu la pauvre Hongrie; les horreurs d'une impitoyable réaction firent aussitôt comprendre aux peuples toute l'iniquité de l'attentat qu'on avait laissé commettre contre l'un d'eux.

Durant deux années et demie, le cabinet de Vienne ne sut qu'opprimer la nation, partant, se la rendre de plus en plus hostile. Dès que, sous le sabre de Haynau, immobile, elle parut avoir perdu ses dernières espérances de résurrection immédiate, ou, pour mieux dire, dès qu'elle parut morte, on essaya de rendre son décès définitif en le consacrant constitutionnellement. Tel fut l'objet des fameuses ordonnances du 31 décembre 1851, en vertu desquelles les mensonges parlementaires de la charte octroyée du 4 mars 1849 furent définitivement remplacés par la vérité brutale de l'institution d'un Empire

d'Autriche unitaire, centralisé, absolument despotique en théorie et en fait.

La constitution de 1851 établie, il ne resta plus rien de l'ancienne Hongrie. Une seule des réformes de 1848 subsista : l'abolition de la féodalité. Seulement, si les citoyens restèrent égaux en droits, il n'y eut plus ni droits ni citoyens. L'autonomie des communes, des villes libres, des comitats, disparut avec la diète, avec les institutions parlementaires dont le pays avait joui depuis huit siècles. Une partie de l'ancien royaume fut réduite en « pays de la couronne, » subdivisé en cinq lieutenances impériales, administrées à la manière des pachas turcs. Le reste, au mépris de toutes les lois, de tous les serments qui faisaient de la Hongrie un tout indivisible, forma trois nouvelles provinces autrichiennes : 1° la *Croatie*, augmentée des comitats dits slaves et du littoral de Fiume, qui toujours avaient fait partie intégrante du pays hongrois proprement dit ; 2° la *Transylvanie*, isolée de 1525 à 1848, et aors rattachée à la *sœur-patrie*, du consentement des deux dètes de Presbourg et de Kolosvar, avec la sanction du roi Ferdinand ; 3° le *Voïvodat et le Banat serbe*, lambeau arbitrairement détaché du territoire hongrois, puisque les Roumains, les Magyars et les Allemands y forment les deux tiers de la population totale.

Les Serbes, les Saxons et Roumains, les Croates, dans leurs nouveaux « pays de la couronne, » furent, au reste, traités absolument comme les Hongrois dans leurs cinq « lieutenances impériales. » La commune serbe n'exista pas plus que le municpe roumain ; les vieux privilèges des colons saxons des Sept-Bourgs ne furent pas plus respectés que l'autonomie séculaire de l'annexe croate. Toutes les races, sous le régime de « l'égalité des droits entre les nationalités, » furent asservies au système d'unité despotique, inventé par Bach et Schwartzemberg : absolument comme toutes les religions furent *également* opprimées par le concordat catholique de 1855, couronnement logique de l'œuvre entreprise en 1851. Ni au point de vue religieux, ni au point de vue politique, les malheureux ennemis des Magyars, en 1848-49, ne furent mieux traités, en réalité, que les Magyars eux-mêmes.

Cependant, si dès l'origine les nationalités non-magyares obtinrent des « concessions » de pure forme, il n'en fut fait aucune, même de ce genre, à la Hongrie proprement dite. On l'avait réduite à sa plus simple expression. Elle parut encore trop dangereuse. On voulut la *dénationaliser*. La Hongrie, où le droit de l'individu, où l'inviolabilité du domicile et de la per-



sonne du citoyen étaient reconnus depuis des centaines d'années, la Hongrie ignorait les passeports, les visites domiciliaires, la police et la gendarmerie politiques ; on la dota de toutes ces institutions. Naguère, elle examinait elle-même ses propres affaires intérieures, ne les faisait administrer que par des nationaux ; on livra toute son administration à des employés étrangers, incapables de comprendre ses mœurs et ses intérêts, aussi rapaces qu'ignorants, plus corrompus encore qu'aveuglément dévoués à leurs chefs autrichiens. On sait combien d'importance les Hongrois, dans leur *renaissance* de 1825 à 1848, avaient donnée à la question de la langue. L'Autriche, de 1849 à 1859, n'attribua pas une gravité moindre à cette question fondamentale. Elle essaya peu à peu d'amener les Hongrois à désapprendre leur langue, en rendant l'allemand obligatoire pour tous les rapports administratifs, judiciaires ; les écoles elles-mêmes, grâce à la suppression de la liberté religieuse, ou ruinées ou mises dans les mains du gouvernement, devinrent, si l'on peut dire, autant d'*agences de germanisation*.

Nous n'en finirions pas, si nous voulions énumérer dans leurs infinis détails les nombreuses violences morales et politiques au moyen desquelles la domination autrichienne a tenté de s'implanter en Hongrie durant les dix dernières années. Cependant, il nous faut encore dire quelques mots de la partie économique de l'œuvre des ministres Bach, Schwartzberg et Bruck. Un despotisme éclairé aurait pu concevoir l'idée « habile » de rendre au moins matériellement prospère une nation tyrannisée à tous les autres égards avec tant d'implacabilité ; tel était, en effet, l'avis du baron de Bruck, de triste mémoire, quand, pressant la construction des chemins de fer en Hongrie, il disait : « Nous combattons et nous vaincrons la Hongrie, non à coups de sabre, mais à coups de rails. » Les instincts aveuglément absolutistes de l'Autriche ne lui permirent pas de suivre même ce conseil. Elle craignit toujours que, matériellement relevée, la Hongrie devint moins facile à tenir asservie. Elle s'obstina donc à interdire à son ennemie tout ce qui pouvait le fortifier au point de vue du crédit, de l'industrie et du commerce. Elle resta sourde, par exemple, aux sollicitations des grands propriétaires qui, pour relever l'agriculture hongroise, sollicitent depuis dix ans l'autorisation de doter la Hongrie d'une institution de crédit foncier. Une des plus grandes ressources de la Hongrie avant 1848 avait été la culture du tabac ; depuis 1850, le gouvernement autrichien, introduisant le monopole, a limité arbitrairement la culture de cette plante, en a centralisé entre ses mains le produit, se faisant acheteur au plus bas prix ;

ce prix, fixé arbitrairement et payé en papier-monnaie déprécié, reste presque toujours au-dessous du prix de revient et 80,000 cultivateurs, jadis des plus aisés, sont littéralement ruinés.... En un mot, malgré les progrès universellement réalisés dans le domaine économique, la Hongrie et ses anciennes *annexes* se trouvent, sous ce rapport non moins que sous tous les autres, dans une situation inférieure à celle qu'elles avaient acquise avant 1848.

Arrêtée dans son développement matériel, en même temps qu'on la privait de ses droits politiques et qu'on la menaçait dans son existence nationale, la Hongrie n'en a pas moins été exploitée par le fisc jusqu'à l'absurde. En 1849, elle versait, pour impôts directs, dans le Trésor viennois, une somme totale de 4,283,288 florins. En 1857, le Trésor impérial lui a pris de ce chef près de 17 millions et demi. Ce qui a été tiré d'elle d'impôts indirects, — et des trois impôts nouveaux qui lui étaient naguère totalement inconnus : accise, tabac, timbre, — s'élève à 17,779,409 florins, c'est-à-dire à plus de l'ensemble des contributions directes et indirectes qu'elle soldait vingt ans auparavant : en 1838, cet ensemble n'était que de 16,900,000 florins en chiffres ronds. Si l'on sait que les impositions sur le sucre, la bière, et spécialement sur le vin et la viande, ont été étendues, à l'occasion de la dernière guerre, sur toutes les localités indistinctement ; si l'on sait que, outre les *surtaxes* ajoutées sous prétexte de dépenses militaires, soit en 1854, soit en 1859, l'impôt foncier a été, depuis dix ans, augmenté de 90 0/0, l'impôt des maisons de 136 0/0, l'impôt industriel de plus de 100 0/0, l'impôt du revenu de près de 50 0/0 ; si l'on sait que, grâce aux *décimes* militaires, maintenus la paix faite, la cote de chaque contribuable peut arbitrairement être de beaucoup grossie selon qu'il *pense plus ou moins mal ou bien* ; — si l'on sait que les administrateurs fiscaux, à travers les mains desquels l'argent circule, sont loin d'être d'une probité à toute épreuve : — on comprend, sans qu'il soit besoin de démonstration plus ample, que la Hongrie a été considérée par l'Autriche comme une colonie maudite, exploitable jusqu'à l'épuisement.

Si les faits trop brièvement exposés dans les pages qui précèdent ont été compris, on sera forcé d'en conclure que CE QU'À VOULU L'AUTRICHE, depuis la révolution de 1848-49, c'a été purement et simplement l'ANÉANTISSEMENT MATÉRIEL, POLITIQUE ET NATIONAL DE LA HONGRIE.

VI.

Quand, au printemps de 1859, l'armée française descendit les Alpes, la Hongrie écouta avec une indicible émotion le premier coup de canon, qui semblait sonner l'heure de l'émancipation des peuples asservis. Bientôt elle entendit une voix bien connue et qui est toujours sûre de faire vibrer les cœurs hongrois, appeler sous les drapeaux de l'Italie et de la France, les malheureux patriotes enrôlés de force parmi les ennemis de leur propre patrie. Pendant que se formait cette belle légion hongroise de Gênes et d'Acqui, — pour achever au nord des Alpes l'œuvre si glorieusement entamée au midi, il ne manqua plus aux Hongrois que des armes. Déjà les flottes alliées bloquaient Venise ; elles pouvaient envoyer quelques-uns de leurs vaisseaux jeter à Fiume, et de là en Hongrie, quelques milliers de fusils, et aussitôt, comme l'affirmait sans se tromper Kosuth, aussitôt il y aurait eu sur le Danube autant de *honvéd*s que de baïonnettes, autant de hussards que de sabres!... Soudain arrive cette nouvelle : le vainqueur de Magenta, de Marignano et de Solferino a présenté une main amie au vaincu ; la paix a été signée à Villafranca entre la France et l'Autriche!..

Une fois de plus, la Hongrie était déçue dans ses espérances. Elle ne se découragea pas. Elle comprit bientôt que si, malgré l'orgueil obstiné de sa race, l'empereur d'Autriche avait consenti à s'avouer vaincu, ce n'avait pas été seulement parce que ses armées étaient battues, parce que l'épuisement de ses finances rendait difficile la longue et coûteuse défense du quadrilatère ; mais aussi et surtout parce que l'attitude des populations hongroises le menaçait d'une guerre *intérieure* en même temps que la lutte *extérieure* eût continué. L'empressement que mit l'empereur à conjurer par les promesses si haut sonnantes du manifeste de Luxembourg (15 juillet) l'orage qu'il entendait gronder dans ses propres Etats, contenait l'aveu formel qu'il avait craint une insurrection hongroise. Un pareil aveu ne valait-il pas une victoire ? En reconnaissant devant l'Europe à quel point il redoutait la Hongrie, le cabinet de Vienne proclamait lui-même que la politique d'unification et de centralisation, poursuivie depuis dix ans avec tant d'énergie, n'avait réussi

qu'à rendre plus grand que jamais l'éloignement entre la Hongrie et la monarchie des Habsbourgs; que sa politique anti-hongroise n'avait pu étouffer ni le sentiment national, ni l'ardeur patriotique, ni le courage et l'espoir de sa victime. Depuis Villafranca, à l'attitude purement passive que la Hongrie, épuisée, abattue, avait gardée après 1849 durant dix ans, a succédé cette magnifique agitation qui dure déjà depuis neuf mois et qui a suffi pour éclairer l'Europe sur les vrais sentiments du pays. Le gouvernement, de son côté, a démontré par de nombreux actes qu'il sentait l'impérieuse nécessité de faire des concessions à la Hongrie, mais qu'il est aussi obstiné que jamais à n'en pas faire qui soient sérieuses, réelles, efficaces.

Le seul acte effectif qu'ait tenté le gouvernement viennois en exécution des réformes solennellement promises le lendemain de Villafranca, ce fut l'octroi de la patente impériale du 1<sup>er</sup> septembre, donnant une organisation nouvelle à l'Église protestante. Le pays a jugé aujourd'hui cette œuvre auguste avec une unanimité qui n'admet pas d'appel. En vain les circulaires ministérielles et les journaux officieux ont-ils déployé une éloquence des plus onctueuses, afin de persuader aux protestants hongrois que la patente était éminemment libérale; en vain les ordonnances du 5 janvier et du 10 février menacent-elles de la perte de tous leurs droits les communes qui, jusqu'au 1<sup>er</sup> avril, ne seraient pas coordonnées dans le sens de la nouvelle constitution; en vain Zzedényi, Palkœvi, Maday, sont-ils jetés dans les cachots, d'autres trainés devant les tribunaux pour crime de *lèse-patente* : à cette heure, six semaines après le dernier délai assigné dans les ordonnances viennoises pour la mise en pratique de la patente, il n'est pas un dixième des communes protestantes qui se soit « coordonné. » L'Église entière repousse la patente, parce qu'elle ne veut pas d'une charte octroyée à la place de la charte qu'elle a jadis conquise au prix des efforts les plus héroïques et des sacrifices les plus grands; parce qu'elle ne veut pas d'une liberté contrôlée, réglementée, asservie, à la place de l'autonomie pleine et entière dont elle a joui durant des siècles; parce que trois millions de patriotes protestants ne veulent pas, pour une apparente grâce impériale, payer un prix qu'ils refuseraient même en échange de concessions sérieuses : ils ne veulent pas reconnaître indirectement et légaliser, par leur docile approbation, le démembrement de la Hongrie, sur lequel est basée la nouvelle organisation qu'on octroie à l'Église et aux écoles protestantes.

Les esprits les moins prévenus contre l'Autriche entrevoient que la prétendue constitution n'était qu'un piège et qu'une mystification ; aussi, la grande majorité non protestante du pays applaudissait-elle à l'attitude digne et courageuse des protestants, les encourageait-elle de ses sympathies, de ses conseils. Le cabinet viennois démontrait, avec une évidence de jour en jour plus tranchante, qu'il ne voulait et ne pouvait comprendre autrement sa condescendance envers la Hongrie ; aussi, toutes les contrées de ce vaste pays, toutes les classes de la société, toutes les confessions et toutes les nationalités, ont-elles saisi avidement, depuis huit mois, chaque occasion qui se présente pour témoigner, à la face de l'Europe, combien elles sont unies dans l'aversion que leur inspire le régime de fer qui pèse aujourd'hui sur elles, et dans la ferme résolution de s'en affranchir le plus promptement possible.

Tantôt, ce seront les fêtes commémoratives en l'honneur du centième anniversaire de la naissance de François Kazinczy, poète patriote et martyr de ses libérales convictions religieuses et politiques ; tantôt, les collectes faites, dans le pays entier, pour fournir à l'Académie nationale hongroise les moyens de se construire un palais digne d'elle et de la nation ; tantôt, les représentations, sur les théâtres de Pesth, d'Agram ou de Tenesvar, des pièces qui rappellent l'heureux temps de l'union des races dans la victoire et dans la liberté communes. Ce seront aujourd'hui des concerts de *dilettanti* donnés à Pesth et dans les autres grands centres de population, pour venir au secours des Croates nécessitez que le régime de ces dix dernières années a réduits à la plus affreuse misère ; demain, ce seront les commissions des hommes de confiance que le gouvernement convoque, après le triage le plus soigné, pour délibérer sur l'organisation communale, et qui, à peine réunis, s'empressent d'accabler l'autorité de leurs votes de méfiance les moins équivoques ; ce seront, en dernier lieu, l'anniversaire de la journée du 15 mars 1848, où la Hongrie remporta la plus belle victoire pacifique et légale que connaissent les annales des révolutions modernes, et les *requiem* qui se font, dans toutes les églises, pour le « plus grand Magyar, » pour l'illustre comte Széchenyi, que les tracasseries de la police autrichienne ont poussé au suicide, et qui emporte avec lui la profonde estime et l'éternelle reconnaissance d'une nation entière, qu'il a régénérée. En un mot, le pays saisit chaque occasion, et en crée au besoin, pour faire ce qu'à Vienne ils appellent des démonstrations, pour manifester que la Hongrie vit encore, qu'elle est fermement réso-

lue à vivre, qu'elle en a la force et la vigueur, qu'elle veut vivre sans l'Autriche, puisqu'elle ne saurait pas vivre avec l'Autriche.

Ne s'est-on pas, par hasard, trop pressé de mettre en doute le vouloir ou le pouvoir des ministres viennois à faire droit aux exigences si légitimes de la Hongrie? Non, certes; l'Autriche a eu soin tout récemment de justifier ce doute, de le transformer en certitude. Effrayée, vaincue par l'unanimité et l'énergie des « manifestations » hongroises, elle dut enfin reconnaître l'impérieuse et pressante nécessité de céder: elle a fait un suprême effort, et de ce suprême effort naquirent la patente du 5 mars qui institue un Conseil d'Etat renforcé, et les billets autographes du 19 avril qui prétendent être une grande concession envers la Hongrie. Patente et autographes encore une fois sont d'irrécusables preuves que le gouvernement viennois, ou ne veut, ou ne peut pas entrer dans la voie des concessions sérieuses.

Le Conseil d'État renforcé qui veut simuler une espèce de représentation nationale, se composera d'un nombre illimité de princes impériaux, d'évêques et archevêques, de haut dignitaires civils et militaires, auxquels on adjoindra, comme représentation de l'élément électif ou populaire, 38 conseillers à temps, — nommés par l'empereur! — Renforcé ou non, le Conseil d'État, auquel la patente du 5 mars ne reconnaît d'ailleurs que voix consultative, sera la cinquième roue du carrosse gouvernemental. Et la Hongrie, habituée durant huit siècles à un constitutionnalisme vrai, à une coopération sérieuse du pays au règlement de ses destinées, prêterait la main à ce simulacre d'une ombre de quelque chose qui ressemblerait à une espèce de représentation nationale!

Le renforcement du Conseil d'État ne rattachera aucun Hongrois, quelque *conservateur* qu'il ait été autrefois, à l'unité autrichienne. La convocation des *commissions de confiance*, chargées d'élaborer une loi communale, et qui, lorsqu'elles avaient pu être réunies, — car il fallut des mois et des années pour découvrir des hommes dignes de la confiance autrichienne et capables de l'accepter! — s'étaient toutes déclarées presque incompetentes, renvoyant leurs *notes à la prochaine diète*; la convocation des hommes de confiance, disons-nous, aurait dû prouver au gouvernement que la Hongrie avait encore conservé le souvenir de sa longue éducation parlementaire et qu'elle serait difficile à tromper sur un point où elle est plus savante que ses maîtres. Le Conseil d'État renforcé n'excite donc en Hongrie qu'un universel éclat de rire, et ce *ne plus ultra* des grandes réformes promises depuis le quinze juillet a rendu

ridicule ce pouvoir qui se croit redoutable. Le refus des six membres auquel l'empereur, sans les consulter, a daigné octroyer l'équivoque honneur de figurer pour la Hongrie dans la nouvelle « institution, » est regardé comme assuré ; en supposant qu'ils aient la faiblesse d'accepter, le gouvernement viennois aura réussi à les détacher du pays, mais non à s'attacher le pays par eux.

Pour s'adresser particulièrement à la Hongrie, les « concessions » du 19 avril ne valent pas plus, au fond, que celles dont la patente du 5 mars a gratifiée la monarchie entière. Dans les gracieusetés impériales du 19 avril 1860, il n'y a qu'un seul fait sérieux : l'archiduc Albrecht est « relevé de la direction de l'administration politique et du commandement militaire du royaume de Hongrie. » L'impopularité de l'archiduc, rude exécuteur des ordres si rudes de Vienne, qu'au besoin il provoquait, avait atteint depuis quelque temps un tel degré d'aigreur, d'animosité, que le « cher cousin » de l'empereur ne jugea pas bon, lui-même, de braver plus longtemps la nation. Son rappel, conseillé en première ligne par la prudence personnelle, peut être regardé jusqu'à un certain point comme une concession faite au ressentiment public. Peut-être croyait-on tromper quelqu'un par le choix du successeur qui lui a été donné ; on s'imaginait probablement à Vienne que la nationalité du général Benedek, Hongrois de naissance, ferait oublier qu'il a combattu en 1849 dans les rangs des ennemis de sa patrie, qu'en Italie il a depuis été l'un des principaux soutiens de l'odieux régime auquel les vaillants bataillons de la France ont donné le coup de grâce à Magenta et à Solferino.

Qu'importe, cependant, l'individualité du gouverneur octroyé à la Hongrie, si, avant comme après les autographes, il reste uniquement l'instrument exécutif des autorités irresponsables qui, à Vienne, décident arbitrairement des destinées du pays ; si l'on continue à appliquer à la Hongrie le régime du *de nobis sine nobis* contre lequel la nation a de tout temps protesté avec énergie et succès ? L'empereur, dans le billet autographe adressé au feldzeugmeister Benedek, annonce bien son « intention » d'instituer « des administrations de comitats et de leur adjoindre des congrégations et des députations de comitats qui seront composées et auront des attributions en rapport avec les circonstances actuelles. » Les mots que nous venons de souligner se passent de commentaires ; si jamais, tel en est évidemment le sens, si jamais les augustes « intentions » devaient se réaliser, ce seraient des espèces de *Kreishauptmannschaften* à la Bohême, dont on gratifierait la Hongrie, et qui peut-être seraient

flanquées d'espèces de « commissions de confiance, » prétendue représentation de l'élément électif. Nous ne faisons pas à la Hongrie l'injure de lui supposer le moindre attachement pour l'organisme administratif sous lequel, depuis dix ans, elle courbe silencieusement la tête; nous sommes intérieurement convaincus, toutefois, qu'elle aime mieux subir un régime franchement et brutalement autocratique que de coopérer et de donner ainsi son approbation plus ou moins explicite à quelque simulacre d'autonomie départementale. Ce n'est pas après avoir joui pendant huit siècles du *self-government* le plus étendu et le plus largement pratiqué, qu'une nation se résignerait à ramasser les miettes de liberté communale et départementale que les autocrates viennois daigneraient lui jeter.

Nous pourrions en dire autant et à plus forte raison de la Diète, dont le souvenir, — si cher à la Hongrie qui est habituée à voir dans l'assemblée législative le gardien des intérêts et de la grandeur du pays, — a également été invoqué dans la lettre impériale du 19 avril. Mais peut-on sérieusement discuter une promesse dont les auteurs eux-mêmes relèguent l'accomplissement dans le lointain le plus nuageux? Le tour de la Diète ne doit venir *qu'après la mise à exécution de l'organisation communale et de la constitution des comitats*. A en juger sur les expériences tristement nombreuses des années 1849 à 1860, cette « mise à exécution, » ne dût-elle même pas rencontrer d'insurmontables obstacles dans l'aversion de la Hongrie pour le système bâtarde de la liberté réglementée, réclamerait des années, — si l'Autriche d'aujourd'hui en a encore tant à vivre! — Ce n'est pourtant qu'après cette mise à exécution, si problématique, et, en tout cas, fort lointaine, que l'empereur a « l'intention » de faire « préparer des propositions relatives à la réunion d'une Diète! » Encore, ces propositions ne pourront-elles pas porter sur une Diète à la hongroise, c'est-à-dire sur le rétablissement d'une véritable représentation nationale; on devra seulement « se préparer à proposer » de gratifier la Hongrie de ces États provinciaux timides et impuissants que, depuis dix ans, on promet aux provinces héréditaires!

D'ailleurs, la Hongrie pût-elle même s'oublier et oublier l'histoire jusqu'à prendre au sérieux « les intentions » si peu accentuées et les promesses si vagues des nouveaux autographes I et R, — elle ne saurait jamais accepter une réparation qui lui est offerte à elle seule, comme une faveur exceptionnelle, et qu'on refuse à la « sœur-patric, » la Transylvanie; qu'on refuse au Banat, à la Croatie, à la Slavonie, anciennes parties intégrantes du royaume de saint Etienne. Les rescrits

impériaux feignent d'ignorer jusqu'à l'existence même de ces contrées qui, durant des siècles, dans la bonne et la mauvaise fortune, ont été unies à la Hongrie et qui aujourd'hui encore partagent ses aspirations, malgré les coups de décrets par lesquels la monarchie prétendue unitaire a cru pouvoir briser une union cimentée par huit siècles d'entente sérieuse, de luttes, de gloires et de souffrances communes. Si on l'oublie à Vienne, à Pesth on s'en souviendra toujours. La Hongrie, qui a été, — et c'est là un de ses plus beaux titres de gloire, — l'initiatrice des peuples et des contrées du bassin danubien à la liberté politique et nationale, ne les abandonnera certes pas aujourd'hui, où Croates, Roumains, Saxons, Slovaques, sont tous animés des mêmes sentiments qui agitent les cœurs magyars ; où la Transylvanie, la Croatie, la Voïvodie, attendent avec la même impatience fiévreuse le moment favorable pour s'affranchir d'un régime d'oppression qui leur est à toutes également odieux ; toutes, elles ne le subissent que dans cette intime conviction que les jours en sont comptés. La Hongrie a trop de générosité dans le cœur, trop de bon sens dans l'esprit pour croire que l'asservissement des autres nationalités et des autres contrées soumises au sceptre des Habsbourgs, puisse servir de piédestal à sa propre grandeur. Elle lutte pour la liberté de tous, elle réclame la justice pour tous ; elle ne veut pas faire l'aumône aux autres ; elle ne veut pas que les Habsbourgs la lui fassent.

Les prétendues grandes concessions du 19 avril ne sont pas autre chose, cependant, qu'une misérable aumône ; pour peu qu'on les examine l'œil ouvert, elles se réduisent à rien. Ceci est si évident qu'on se demande involontairement : qui trompet-on ici ? Est-ce la Hongrie ? Elle ne s'y méprend pas une heure. Est-ce l'opinion publique de l'Europe ? L'illusion n'a duré et n'a pu durer que l'espace de temps qui s'est écoulé entre la communication télégraphique, que des mains officielles, à Vienne, avaient faite très-décevante, et l'arrivée du texte même des billets autographes. Il n'y a, c'est évident, d'autres mystifiés que ceux qui ont cru pouvoir conjurer, par des moyens aussi mesquins, les dangers si grands dont les menace l'agitation croissante de la Hongrie. Les billets autographes du 19 avril n'ont fait que trahir d'abord la crainte très-sérieuse qu'inspire le réveil de la Hongrie à ce gouvernement, qui affectait de ne voir que « l'agitation de quelques malcontents » dans le mouvement si profond et si unanime dont est travaillé l'ancien royaume de saint Etienne ; ils ont démontré encore qu'à Vienne même on a perdu toute foi dans le système Bach-Schwartzenberg, c'est-à-dire dans la monarchie unitaire à l'excès, centralisatrice

à l'excès, absolutiste à l'excès. Ce double aveu que les circonstances viennent d'arracher au gouvernement viennois, ne doit-il pas hâter le développement de la crise déjà si menaçante? Vouloir maintenir de force un système politique, quand on vient de le condamner hautement, et avouer en même temps son impuissance à le défendre, n'est-ce pas précipiter la catastrophe qu'on prétend conjurer?

## VII.

La catastrophe, en effet, paraît imminente à tous ceux qui ont suivi avec attention le mouvement des esprits en Hongrie durant les huit derniers mois. La Hongrie a cessé d'espérer dans le bon sens et dans l'équité d'un gouvernement qui, depuis douze années, s'est montré « fort » pour l'oppression, mais d'une incapacité absolue pour ramener la nation à lui, pour créer, pour féconder; qui, aujourd'hui encore, en faisant quelques concessions apparentes, cède seulement à la peur qui l'obsède, et n'a pas le courage de sa peur, le courage de rompre définitivement avec un système insoutenable et de se sauver en reniant son passé. La Hongrie ne peut pas non plus craindre un gouvernement, dont l'impuissance, l'inanition, ne sont aujourd'hui un mystère pour personne, et qui, en élevant la voix, trahit d'autant mieux ses angoisses, parce que sa voix tremble. Qui s'étonnerait si la Hongrie, à bout de craintes et d'espérances, déclarait qu'ayant assez attendu, assez souffert, elle juge le moment arrivé de redevenir maîtresse de ses destinées?

« .... Il y a plus de trois cents ans que, par la libre élection  
« et sur la base de conventions bi-latérales, la nation hongroise  
« a élevé sur le trône la maison d'Autriche.

« Ces trois siècles ont été pour la Hongrie trois siècles de  
« continuelles souffrances... Jamais pourtant, à aucune dynas-  
« tie, la Providence n'avait assigné une plus noble tâche que  
« celle qui échet à la dynastie de Habsbourg-Lorraine en Hon-  
« grie.

« Il eût suffi de ne point entraver le développement naturel

« de la Hongrie, et la Hongrie serait à cette heure un des pays  
« des plus florissants.

« Il eût suffi de ne point envier cette liberté constitutionnelle  
« modérée que depuis mille ans, à travers tant de vicissitudes  
« et au prix de tant d'efforts, la nation se conservait, tout en  
« se montrant d'une piété exemplaire à l'égard de ses souve-  
« rains ; et, pour longtemps encore, la maison de Habsbourg-  
« Lorraine aurait pu trouver dans le peuple hongrois le sou-  
« tien inébranlable de son trône.

« Mais cette dynastie ne peut pas citer un seul de ses princes  
« qui ait cherché sa force et sa gloire dans la liberté de ses peu-  
« ples.....

« ..... La politique de l'Autriche, politique dirigée  
« contre la vie constitutionnelle et la nation, n'a pas varié  
« depuis trois cents années..... »

Voilà ce que disait la Hongrie lorsque, par la voix d'une vraie représentation nationale, elle proclamait, le 14 avril 1849, la déchéance de la maison de Habsbourg-Lorraine. A voir la conduite qu'il a tenue, depuis 1849, envers la Hongrie, on dirait que le gouvernement viennois avait à cœur de légitimer encore davantage, par des nouveaux actes, la condamnation que le pays tout entier avait prononcée contre lui à Debreczen. Et, peut-être avec plus de raison encore qu'en 1849, la Hongrie pourrait-elle, en 1860, faire aboutir le laconique mais écrasant réquisitoire de l'assemblée nationale de 1849, à la logique conclusion qui est encore présente au souvenir de tous.....

Les patriotes éminents qui possèdent la confiance de la nation et qui dirigent le mouvement actuel, sont-ils, en ce moment déjà, disposés à cette extrémité ? Je n'en ai pas la certitude ; j'ai toute raison, cependant, de le croire.

On comprend déjà pourquoi l'immense majorité des populations hongroises ne voit aujourd'hui d'autre issue possible à la crise que la rupture complète des liens qui ont toujours été une charge des plus écrasantes pour la Hongrie, et que l'Autriche, dans ces derniers temps, a rendus absolument insupportables. Nous avons démontré encore que le cabinet de Vienne indique lui-même cette solution comme la seule possible, puisqu'il condamne formellement le régime qu'il a imposé, depuis 1849, à la Hongrie, sans avoir cependant ni la volonté, ni la force de rompre avec ce régime et de faire droit aux exigences, par lui-même ainsi légitimées, de la Hongrie.

L'attitude de l'Europe vis-à-vis des efforts d'affranchissement de la Hongrie, ne saurait, en aucun cas, être aujourd'hui ce qu'elle a été en 1849. Le temps a marché et la situation est devenue infiniment plus favorable pour la Hongrie. Dans sa défaite même, cette généreuse nation a montré, en 1849, qu'elle était de taille, et au delà, à se mesurer avec cette grande puissance appelée l'Autriche : il a fallu le concours de 200,000 cosaques et la trahison d'un général hongrois pour avoir raison de l'armée improvisée des Honveds. Depuis 1849, la Hongrie a montré que la pression continue est impuissante à l'étouffer, de même que la force violente n'avait pas pu l'abattre. En d'autres termes : la Hongrie a porté, jusque dans les esprits les plus incrédules, cette conviction qu'elle est forte, qu'elle est vivace. L'Europe contesterait-elle à une nation forte la possibilité de se rendre indépendante, à une nation vivace le droit de vivre ?

Nous ne le croyons pas, et moins que jamais dans une époque où tout tend à affranchir les nationalités, à rendre les peuples maîtres de leurs destinées. « La Hongrie aux Hongrois ! » n'est-ce pas le corollaire logique et inévitable de « l'Italie aux Italiens ? » Ni la France, qui s'est mise avec autant de courage que de générosité au service de cette idée saine et équitable, ni la Grande-Bretagne, jalouse de la gloire et de la popularité européenne que cette œuvre libératrice a conquises à la France, n'iront certes aujourd'hui empêcher les Hongrois de faire ce qu'ont fait les Italiens, aux applaudissements de l'Europe presque entière. La Russie ne fournira pas à l'Autriche une seconde fois l'occasion « d'étonner l'Europe par son ingratitude, » comme s'en vantait le prince Schwarzenberg après l'invasion russe de 1849. La Prusse commence à entrevoir les avantages qu'elle trouverait à suivre ses destinées providentielles, à être en Allemagne le représentant et le champion de la liberté, du progrès, du développement national : elle ne peut pas, aujourd'hui, s'oublier jusqu'à réaliser les espérances que durant la guerre d'Italie elle avait un instant fait luire aux yeux de l'Autriche, en promettant de la secourir contre un soulèvement en Hongrie.

L'attitude ouvertement sympathique des deux puissances occidentales vis-à-vis des nouveaux changements qui se préparent en Italie et l'attitude passive, simplement observatrice des puissances du Nord, autorisent ces espérances. Les événements dont le royaume des Deux-Siciles est, à cette heure même, le théâtre, ne peuvent qu'encourager la Hongrie à faire acte de volonté populaire, à hâter l'affranchissement général des natio-

nalités, en reconquérant sa propre liberté. Dans une époque où chaque nationalité se constitue, l'Autriche s'est obstinée à créer un chaos polyglotte. Chacun des éléments dont elle se compose suit sa voie logique, et cette voie étant le contraire de celle que les Habsbourgs ont si maladroitement adoptée, il est naturel qu'une Italie, qu'une Hongrie, renaissent et se consolident à la place où existait, depuis tant de siècles, le triste empire des Ferdinand II, des Léopold I<sup>er</sup>, et de leurs successeurs apostoliques.

BUREAUX D'ABONNEMENT, 13, QUAI VOLTAIRE, A PARIS

ET A LA LIBRAIRIE DENTU, PALAIS-ROYAL

PARIS..... Trois mois, 14 fr. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 fr.

DÉPARTEMENTS. Trois mois, 15 fr. — Six mois, 29 fr. — Un an, 56 fr.

ÉTRANGER..... Le port en sus, suivant le pays.

---

REVUE  
**EUROPÉENNE**

RECUEIL

LITTÉRAIRE, POLITIQUE, SCIENTIFIQUE ET PHILOSOPHIQUE

Paraissant DEUX FOIS PAR MOIS, le 1<sup>er</sup> et le 15

Par livraison de 14 feuilles grand in-8° (224 pages d'impression)

---

Directeur : M. AUGUSTE LACAUSSE

---

La *Revue Européenne* a rapidement conquis une place importante dans la presse périodique, parmi les recueils les plus estimés; elle doit la faveur qui l'a accueillie dès son origine au concours assidu, au talent consacré des hommes éminents qu'elle compte parmi ses collaborateurs, autant qu'à cette portion notable du public qu'intéressent les travaux de l'esprit et les hautes investigations de la science.

Confiée aux soins d'une direction libérale, éclairée par l'expérience du passé, la *Revue Européenne* a cherché son originalité à une égale distance des sentiers frayés et des innovations bruyantes; elle a voulu tenir compte de tous les éléments, accueillir les hardiesses heureuses, tout en maintenant la tradition et la règle.

A côté des noms les plus autorisés, elle a groupé d'autres noms ou plus jeunes ou nouveaux, à qui n'avait manqué jusqu'ici que l'occasion de se produire.

Quelques-unes des études philosophiques, littéraires, politiques ou économiques qui ont paru dans la *Revue* sont devenues des livres recherchés.

Le mouvement des esprits, les besoins du temps présent, les événements contemporains constatés, suivis, expliqués par des voix dont nul ne conteste l'autorité : tels sont les éléments qui forment dans la *Revue Européenne* un ensemble de publications du plus haut intérêt.

La chronique politique de la quinzaine, soigneusement étudiée, présente aux lecteurs un avantage que chacun peut apprécier, celui de pouvoir résumer avec exactitude la situation, en puisant ses renseignements aux sources les plus directes et les plus authentiques.

Chacune des livraisons de la *Revue* contient :

Des travaux de littérature, d'histoire, de philosophie et de science;

Un courrier politique et littéraire des principaux centres de l'étranger;

Une chronique musicale, des théâtres et des salons;

Un bulletin financier;

Des articles ou un Bulletin de bibliographie.

